



Je suis pacse avec un marocain commen le couper

Par **nanou**, le 14/11/2008 à 17:25

bonjour

je suis pacse avec marocain depuis 17sep 2004 sa ne va plus entre nous ,si je coupe le pacs perdra t il sa carte de sejour en sachent qu il a un cdi.jaimerais me separer sen qu il perde le droit de resider en france s est possible merci

j attend vos reponces

Par **avocat droit public**, le 14/11/2008 à 17:29

Si la vie commune avec votre ami cesse, il perdra sa carte VPF.

Il peut cependant demander un changement de statut en sollicitant une carte de séjour "salarié".

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **avocat droit public**, le 14/11/2008 à 17:41

bien sûr

Par **avocat droit public**, le **14/11/2008 à 18:06**

Pour demander une carte de résident (10 ans) il faut justifier de 5 ans de séjour régulier sur le territoire français.

Par **avocat droit public**, le **14/11/2008 à 18:26**

Et bien non c'est jamais automatique.

Pour acquérir la nationalité française, il faut introduire une demande de naturalisation ou qu'il se marie avec une ressortissante française et qu'il fasse une demande de déclaration de nationalité.

Par **nanou**, le **14/11/2008 à 18:39**

la naturalisation a etait faite il y a plus d un ans toujours auqu une reponce pensez vous que mon dossier est parti au oubliette ou que l attente est normale
merci